URPS
INFIRMIERS LIBÉRAUX
ILE-DE-FRANCE

Rapport annuel 2023

URPS infirmiers Ile-de-France

56-62 rue de Vouillé
75015 PARIS

Tel : 01.88.32.91.94

https://urps-infirmiers-idf.fr/
contact@urps-infirmiers-idf.fr

1. Bilan financier 2023 3

1.1. Recettes 2023 3

1.2. Dépenses 2023 4

1.3. Résultat 2023 5

2. L'URPS infirmiers Ile-de-France : missions et fonctionnement 6

2.1. Les missions de l'URPS infirmiers 6

2.2. Le fonctionnement de l'URPS infirmiers Ile-de-France 7

3. L'activité de l'URPS infirmiers Ile-de-France en 2023 10

3.1. Promotion de l'exercice libéral 10

3.2. Organisation de l'offre de soins 15

3.3. Les systèmes d'information 16

3.4. Informations et communication 16

5. Nos partenaires régionaux 20

4.1. L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France 20

4.2. La Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA) 20

4.3. Les conseils territoriaux de santé (CTS) 21

4.4. L'Association Inter URPS Francilienne (AIUF) 22

ANNEXE 1 : Elus au 31/12/2023 23

ANNEXE 2 : Représentants aux conseils territoriaux de santé 25

ANNEXE 3 : Comptes annuels 2023 de l'URPS 27

1. Bilan financier 2023

1.1. Recettes 2023

1.1.1. Les produits d'exploitation

L'URPS infirmiers d'Ile-de-France a disposé en 2023 de subventions d'exploitation à hauteur de **1 847 447 €.**

Ces subventions d'exploitations sont constituées de :

- **438 977 €** de cotisations versées par l'ACOSS. Cette somme est stable (+1,29 % par rapport à 2022).
- **50 000 €** de subvention de l'ARS pour le financement d'un chargé de mission pour le projet sur les soins non programmés (SNP).
- **1 358 470 €** de subventions permettant de poursuivre et de finaliser les projets en lien avec la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19
    - EHPAD de Paris (75) : 207 220 €
    - EHPAD de Seine-et-Marne (77) : 539 250 €
    - EHPAD des Yvelines (78) : 135 000 €
    - EHPAD de l'Essonne (91) : 306 000 €
    - EHPAD des Hauts-de-Seine (92) : 108 000 €
    - EHPAD du Val d'Oise (95) : 63 000 €

Les produits d'exploitation sont aussi constitués des loyers issus de la mise à disposition de plusieurs bureaux et la location de la salle de réunion, à hauteur de **65 123 €**.

Les recettes liées à la première rencontres régionale des infirmiers libéraux d'Ile-de-France : **52 560 €.**

Les reprises et transferts de charges, correspondant aux paiements des notes de débit de l'AIUF (Association Inter URPS Francilienne) et au remboursement de l'assurance pour un dégât des eaux pour **36 168 €.**

L'utilisation des fonds dédiés : **17 416 €**. Il s'agit d'un fonds dédié qui avait été conservé en 2020 dans le cadre de la première convention pour les astreintes de nuit à Paris. Un partie avait été conservée pour financer les mois de janvier-février 2023.

Les produits de gestion courante s'élèvent à **8 €.** Il s'agit de régularisations suite à une surévaluation des charges pour l'exercice 2022.

Les produits d'exploitations pour 2023 s'élèvent donc à **2 018 721 €** (+ 37,76 % par rapport à 2022).

1.1.2. Les produits financiers

Les divers placements de l'URPS infirmiers d'Ile-de-France ont rapporté en produits financiers **14 644 €** en 2023. Ce qui représente une hausse de 440 % par rapport à 2022.

Détails des placements au 31/12/2023 :

- ⇨ Banque : 16 786 €
- ⇨ Livret A : 87 986 €
- ⇨ Csl Associations : 813 595 €
- ⇨ 2 comptes à termes (DAT) : 250 000 € chacun.

Au 31/12/2023, **les disponibilités de l'URPS sont donc de 1 418 367 €** (soit une variation de + 72 % par rapport à 2022).

1.2. Dépenses 2023

1.2.1. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation pour 2023 s'élèvent à **1 873 665 €.** Elles ont augmenté de 49,52 % par rapport à 2022, du fait du projet d'astreinte IDEL de nuit en EHPAD dans 4 départements supplémentaires.

Les principales charges d'exploitation pour l'exercices 2023 sont :

- Le projet des astreintes de nuit en EHPAD (à Paris, en Seine-et-Marne, dans les Yvelines, en Essonne, dans le Val d'Oise et dans les Hauts-de-Seine). Cela comprend essentiellement les indemnités versées aux infirmiers libéraux d'astreinte : **953 078 €**, qui sont prises intégralement en charge par l'ARS. Ce projet comprend également des dépenses liées aux ressources humaines dédiées au projet, et au secrétariat téléphonique. Ces dernières dépenses sont ventilées dans les divers postes du compte de résultat. Le coût global de ce projet en 2023 est de 1 106 749 €.

- Les salaires et charges sociales des salariées. En 2023, l'URPS a compté jusqu'à 5 salariées. Globalement les salaires et les charges ont représenté un coût de **271 108 €**.

- Les reports en fonds dédiés, il s'agit des budgets qui n'ont pas été totalement utilisés pour les projets d'astreinte de nuit en EHPAD et le projet soins non programmés. La somme globale de ces fonds dédiés est de 258 864 €.

- Les indemnités de perte d'activité, c'est-à-dire les indemnisations des élus. Elles s'élèvent à **75 833 €** pour 2023 (+58 % par rapport à 2022).

- Le poste « Maintenance », correspond aux dépenses liées à l'utilisation et au développement d'inzee.care (société IDELYO) pour une somme globale de **66 083 €**. Il convient de préciser que 34 165 € sont à la charge directe de l'URPS (abonnement de base à inzee.care) et que 31 918 € ont été pris en charge financièrement par l'ARS dans le cadre des astreintes de nuit en EHPAD.

- Les dotations à l'amortissement sur les immobilisations corporelles : il s'agit là principalement de l'amortissement du bien immobilier, des travaux et des matériels de bureau. Pour 2023 cela représente **64 579 €.**

- Les honoraires : pour un montant de **54 028 €**. Il s'agit principalement des honoraires du cabinet d'expertise comptable, du commissaire aux comptes et des frais liés à la journée régionale de l'URPS (notamment l'agence de communication). L'URPS a également contractualisé avec un DPO (data protection officer) externe afin de s'assurer du respect des normes RGPD par l'association.

1.2.2. Les charges financières

En 2023, l'URPS a payé **10 395 €** d'intérêts sur l'emprunt immobilier. Ce qui aboutit à un résultat financier de 4 249 €.

1.3. Résultat 2023

Compte-tenu des différents produits et charges de l'exercice 2023, l'URPS infirmiers d'Ile-de-France a un excédent de **135 350 € au 31/12/2023** (soit une variation de l'excédent de - 30 % par rapport à 2022).

2. L'URPS infirmiers Ile-de-France : missions et fonctionnement

2.1. Les missions de l'URPS infirmiers

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) ont été créées par la loi du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. Leurs missions sont décrites dans le décret 2010-585 du 2 juin 2010.

L'URPS infirmiers participe :

- A la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé ;
- A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins ;
- A l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ;
- A des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
- A la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L. 4135-4 ;
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés ; A la mise en œuvre du développement professionnel continu.
- A la promotion du développement professionnel continu

Enfin, l'URPS Infirmiers, avec les neuf autres URPS peut procéder à l'analyse des données agrégées nationales et régionales issues du système national d'informations inter régimes de l'assurance maladie (SNIIRAM) en rapport avec leurs missions.

Le 7 avril 2021 les infirmiers libéraux ont pu voter pour la troisième fois pour élire les 24 infirmiers libéraux composant l'Assemblée Générale de l'URPS infirmiers. Fort de cette représentativité, les élus infirmiers de l'URPS, en plus de leur activité de soins, se mobilisent au quotidien pour témoigner de la réalité de l'exercice des 8 775 infirmiers libéraux franciliens.

Composition de l'assemblée générale de l'URPS infirmiers Ile-de-France suite aux élections du 7 avril 2021 :

Syndicat	Nombre de sièges	Tête de liste
Convergence infirmière (CI)	5	Dominique BULARD
Infin'IDELS	1	Stéphane GILLERON
Fédération nationale des infirmiers (FNI)	16	Jean-Jules MORTEO
Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux (SNIIL)	2	John PINTE

2.2. Le fonctionnement de l'URPS infirmiers Ile-de-France

2.2.1. L'assemblée générale et le bureau

L'assemblée générale est composée de 24 élus, tous infirmiers libéraux en activité. En 2023, l'assemblée générale s'est réunie à 3 reprises.

Le Bureau s'est réuni 11 fois en 2023.

Depuis le 13 octobre 2022, le bureau est composé comme suit :

Christophe MINGHETTI	FNI	Président
Fatima SAID-DAUVERGNE	FNI	Vice-présidente
Bernadette HERAULT	FNI	Secrétaire générale
Françoise YORKE	FNI	Secrétaire générale adjointe
Isabelle GRAVY-TONNELIER	SNIIL	Trésorière
Nicolas LEFORTIER	FNI	Trésorier adjoint

L'Assemblée Générale vote et suit les axes stratégiques d'actions sur proposition du Bureau. Elle définit également les orientations budgétaires de l'URPS.

2.2.2. Les commissions et les emplois permanents

La commission de contrôle

Elle est composée de six membres de l'assemblée, n'ayant pas qualité de membre du bureau.

En 2023 la commission de contrôle a été élue le 9 mai 2023 et était composée de :

Ouarda CHETTIR	CI
Benoit FOSSE	FNI
Stéphane GILLERON	INFIN'IDELs
Corinne GIRBAL	SNIIL
Laurence LHERBIER	FNI
Emmanuelle SAMBA	CI

Depuis fin 2022 il existe trois autres commissions à l'URPS.

La commission communication

S'est réunie 4 fois en 2023.

Céline DUFRENOY	**FNI**
Benoit FOSSE	FNI
Eric GOUEL	FNI
Isabelle GRAVY-TONNELIER	SNIIL
Nathalie LECOMTE	FNI
Fatima SAID-DAUVERGNE	FNI

La commission promotion de l'exercice libéral

S'est réunie 2 fois en 2023.

Rémi BORDONADO	FNI
Stéphane GILLERON	INFIN'IDEL
Corinne GIRBAL	SNIIL
Julien GRIZZETTI	FNI
Laurence LHERBIER	FNI
Florence LIBERT	CI
Fatima SAID-DAUVERGNE	FNI
Françoise YORKE	FNI

La commission organisation de l'offre de soins

S'est réunie 2 fois en 2023.

Ouarda CHETTIR	CI
Corinne GIRBAL	SNIIL
Bernadette HERAULT	FNI
Isabelle HUEL	FNI
Nicolas LEFORTIER	FNI
Florence LIBERT	CI
Fatima SAID-DAUVERGNE	FNI

2. L'URPS infirmiers Ile-de-France : missions et fonctionnement

Les emplois permanents

En 2023 l'URPS a compté jusqu'à cinq salariées :

Nom	Fonction	Date d'embauche	Type de contrat	Equivalent temps plein
Sophie MICHEL	Directrice	2 avril 2013	CDI	0.8
Alexandra MILLOT	Assistante	24 novembre 2014	CDI	1
Manon LACLAIS	Cheffe de projet	14 février 2022	CDI	1
Marc HENRY	Chargé de mission	5 janvier 2023	CDI	1
Camille RAID	Chargée de mission	28 février 2023	CDD Fin de contrat le 27/09/2023	1

3. L'activité de l'URPS infirmiers Ile-de-France en 2023

3.1. Promotion de l'exercice libéral

3.1.1. L'accompagnement du virage ambulatoire

✦ **La chirurgie ambulatoire : favoriser le lien ville-hôpital**

En 2023 l'URPS infirmiers a poursuivi son travail avec le Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy-Saint-Germain (CHIPS) sur la prise en charge des patients par les infirmiers libéraux suite à une intervention en ambulatoire ou dans le cadre de la RAAC[1] lors d'une chirurgie digestive. En effet, l'évolution de la NGAP[2] permet aux médecins, depuis le 1er janvier 2021, de prescrire de nouveaux soins infirmiers en ville :

- Séance de surveillance clinique et d'accompagnement post opératoire à domicile pour les patients éligibles à la chirurgie ambulatoire ou à un parcours de soins de réhabilitation améliorée (RAAC) ;
- Séance de surveillance et/ou retrait de cathéter périnerveux pour analgésie post-opératoire ;
- Retrait de sonde urinaire ;
- Surveillance de drain de redon et/ou retrait post-opératoire de drain.

En 2023, une expérimentation a été menée sur le parcours des patients opérés d'une hémorroïdectomie.

• L'évaluation de l'expérimentation a été faite : identification des freins et pistes d'améliorations.

• Réalisation de nouveaux outils : tableau de suivi d'indicateur clinique, schéma de la procédure.

• Sondage réalisé auprès des IDEL sur l'acte "Séance de surveillance clinique et accompagnement post-opératoire".

Présentation de l'expérimentation par le Dr Vinson-Bonnet et Christophe Minghetti à la journée de la chirurgie lors du Séminaire 2023 "La Chirurgie en Île-de-France" organisé par l'Observatoire de la Chirurgie de l'ARS Ile-de-Fance

Par ailleurs, l'URPS infirmiers est toujours impliquée dans le groupe de travail piloté par l'ARS sur la chirurgie.

✦ **Les soins infirmiers non programmés (SNP infirmiers)**

En juillet 2022, à la suite du rapport du Dr Braun « *Urgences et soins non programmés : des réponses rapides et fortes pour l'été* », des mesures devaient être mises en place afin de renforcer l'offre de soins de ville sur sollicitation des services de régulation des urgences durant l'été.

[1] Réhabilitation Améliorée Après Chirurgie
[2] Nomenclature Générale des Actes Professionnels

A ce titre, dans le cadre d'une expérimentation menée jusqu'au 30 septembre 2022, les infirmiers libéraux qui le souhaitaient, pouvaient être sollicités, à la demande du SAMU / services d'accès aux soins (SAS), pour se rendre au domicile du patient appelant, afin d'évaluer la situation et de réaliser, si nécessaire, une téléconsultation assistée et/ou un acte infirmier.

Cette expérimentation a donné lieu à une instruction ministérielle le 17 novembre 2022 afin de pérenniser ce projet de réponse aux SNP infirmiers. Cette instruction ministérielle prévoyait que la gestion de projet soit assurée par les URPS infirmiers. Ainsi, l'URPS infirmiers Ile-de-France avait formalisé un projet d'organisation pour mettre en œuvre la réponse aux SNP infirmiers en Ile-de-France.

Ce dispositif prévoyait la constitution de groupes d'infirmiers libéraux d'astreinte par infra-territoires. Les modalités de mise en œuvre étant discutées territorialement avec les SAMU, la régulation médicale libérale de chaque département et les délégations départementales de l'ARS. L'objectif principal de ce projet était de désengorger les urgences en diminuant les hospitalisations évitables et de laisser au domicile les personnes qui nécessitaient des soins infirmiers simples afin d'éviter des transferts aux urgences délétères (surtout pour les personnes âgées).

Début 2023, une chargée de mission a été recrutée à l'URPS pour développer ce projet. Des réunions ont été organisées avec les SAMU et les associations de médecine libérale sur les territoires volontaires (Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne et Essonne). L'URPS infirmiers regrette qu'à ce jour, malgré le consensus trouvé entre les partie prenantes du projet (SAMU, médecins et infirmiers libéraux), cette organisation ambitieuse pour la prise en charge des soins infirmiers non programmés n'ait pas encore pu être mise en place.

3.1.2. Les permanences locales d'aide à l'installation (PLAI)

Depuis septembre 2018, les permanences locales d'aide à l'installation sont assurées par l'AIUF[3] pour huit professions dont les infirmiers libéraux. Les PLAI ont pour mission d'accompagner les professionnels de santé dans leur projet d'installation en libéral en les conseillant et en répondant à leurs questions de manière personnalisée.

Organisées une fois par mois dans chaque département, elles permettent aux professionnels de santé qui le souhaitent de rencontrer en entretien individuel les interlocuteurs principaux qui composent le parcours de tout nouvel installé, à savoir :

- La Caisse primaire d'Assurance maladie
- L'Agence régionale de santé et sa délégation territoriale

[3] Association inter-URPS francilienne

- Les URPS
- Les ordres professionnels

Il s'agit ainsi d'une aide confraternelle et administrative, permettant aux professionnels de santé d'obtenir toutes les réponses à leurs questions en un même lieu.

Depuis la survenue du COVID en 2020, ces permanences se tiennent essentiellement en visioconférence.

En 2023, l'AIUF a organisé 63 permanences et reçu un total de 242 professionnels de santé. En moyenne 3,8 professionnels de santé par permanence.

Les professions les plus représentées dans les permanences sont :

1. Les infirmiers avec 175 professionnels reçus en 2023, soit 72 % des professionnels reçus
2. Les masseurs-kinésithérapeutes avec 36 professionnels reçus en 2023, soit 15 % des professionnels reçus
3. Les chirurgiens-dentistes avec 12 professionnels reçus en 2023, soit 5 % des professionnels reçus

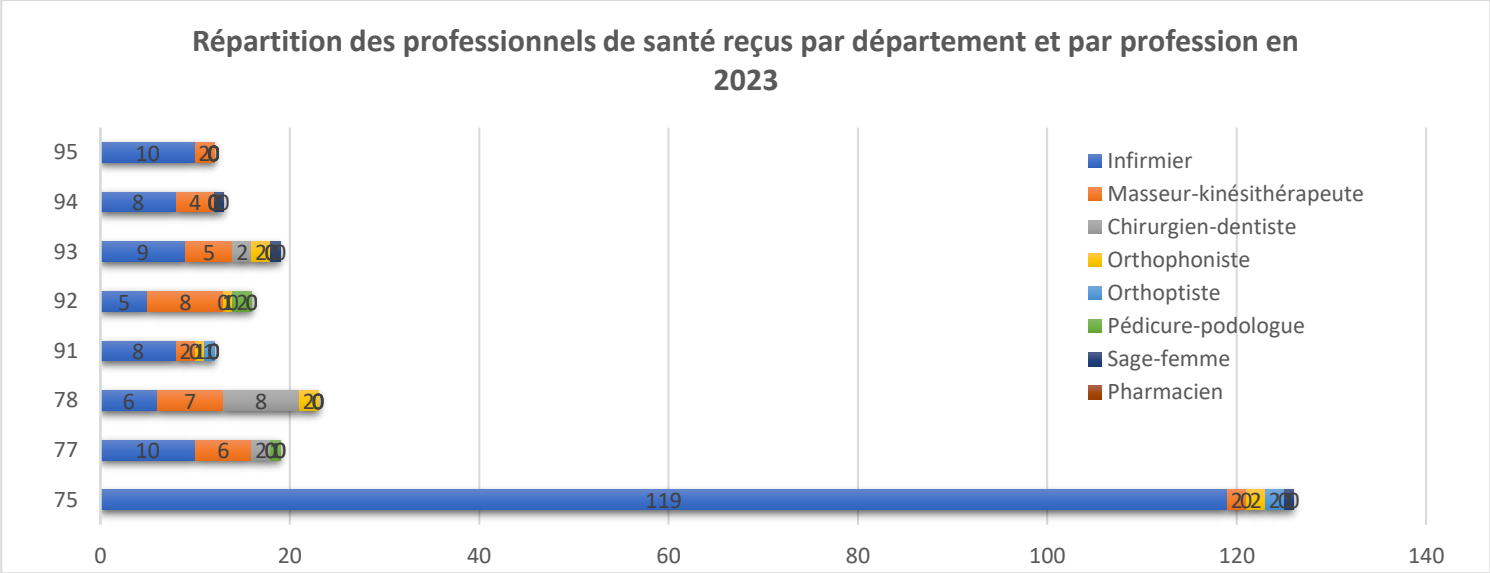

C'est à la permanence de Paris qu'il y a eu le plus d'inscrits (126 professionnels reçus) et 94% de ces professionnels étaient des infirmiers (119 infirmiers reçus). Cela s'explique par le format spécifique de la permanence des infirmiers souhaitant s'installer à Paris, l'ordre des infirmiers invitant automatiquement chaque infirmier faisant une demande d'activité libérale à participer à la permanence.

3.1.3. La vaccination

Afin d'informer les infirmiers libéraux de l'élargissement de leurs compétences quant à la vaccination, l'URPS a diffusé en 2023 plusieurs supports de communication sur le sujet (une vidéo et des affiches pour informer leurs patients.)

3.1.4. Participation aux groupes de travail de l'ARS

En 2023, l'URPS infirmiers a continué de s'investir dans divers groupes de travail pilotés par l'Agence régionale de santé, notamment sur les ressources humaines en santé, sur l'organisation des jeux olympiques ou sur la mise à jour du plan ORSAN.

3.2. Organisation de l'offre de soins

3.2.1. Les astreintes de nuit en EHPAD[4]

En 2023 l'URPS a étendu le projet d'astreinte d'infirmiers libéraux de nuit en EHPAD, initié début 2020 à Paris et en Seine-et-Marne. Ainsi, le dispositif piloté par l'URPS couvre aujourd'hui 146 EHPAD répartis sur six département (Paris, Seine-et-Marne, Essonne, Yveline, Hauts-de-Seine, Val d'Oise). Cette année, 133 infirmiers libéraux ont été impliqués dans les astreintes de nuit en EHPAD, et rémunérés par l'URPS infirmiers pour cela. Ces infirmiers libéraux sont chez eux, et si un EHPAD rencontre une difficulté avec un résident, il fait appel à l'IDEL d'astreinte (entre 21h et 7h) qui décide, au vu de la situation de donner des conseils téléphoniques, d'orienter vers le SAMU centre 15 ou de se déplacer. L'URPS réunit régulièrement les acteurs de ce projet afin de dénouer certaines situations pour toujours améliorer le dispositif. Ce modèle, reproductible sur l'ensemble de la région, offre aux infirmiers libéraux une possibilité de diversification de leur activité. Les EHPAD sont satisfaits de ce modèle qui offre davantage de flexibilité que le recours à des salariés, et qui leur permet de prendre en charge des résidents plus lourdement atteints, tout en évitant les hospitalisations la nuit.

3.2.2. Le projet Monka

En 2022 l'URPS a signé une convention de partenariat avec une start-up appelée Monka. Les missions de Monka sont :

1- Aider les aidants dans la coordination de la prise en charge de personnes dépendantes
2- Solliciter des infirmiers libéraux (via une application) afin qu'ils effectuent des questionnaires de repérage auprès de ces personnes dépendantes.

L'URPS infirmiers a participé à l'élaboration du questionnaire de repérage (appelé Quidel). Ce questionnaire a été testé durant l'année mais le dispositif est pour l'instant en attente de déploiement.

3.2.3. La certification des décès par les infirmiers libéraux

Dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2023 une expérimentation est mise en place pour une durée d'un an, permettant aux infirmiers, volontaires et formés, d'établir des certificats de décès de personnes majeures décédées à leur domicile (par des infirmiers libéraux), en EHPAD ou dans le cadre d'une hospitalisation à domicile.

[4] Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

L'objectif de cette expérimentation est d'évaluer la faisabilité et l'acceptabilité par les infirmiers d'établir des certificats de décès ainsi que les conséquences sur l'amélioration des délais de certification et sur la qualité des données renseignées dans ces certificats.

En Ile-de-France, cette expérimentation se déroule dans 5 départements : Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val d'Oise, Seine Saint Denis.

L'URPS infirmiers a été tenue informée par l'ARS sur les modalités de cette expérimentation.

3.3. Les systèmes d'information

3.3.1. Outil de gestion des retours à domicile

En 2023 l'URPS infirmiers Ile-de-France a poursuivi son partenariat avec la société IDELYO pour la mise à disposition de son outil inzee.care à l'ensemble des infirmiers libéraux franciliens.
Ce partenariat, issu d'une longue réflexion interne (étude de marché, expérimentation d'un autre outil, vote en assemblée générale) a continuité à montrer son efficacité dans l'adressage des patients aux IDEL (au sens large). En effet, que ce soit dans le cadre des projets liés au COVID, de la RAAC avec le projet en lien avec le CHIPS[5], pour les astreintes de nuit en EHPAD, le projet Monka, ou le projet de prise en charge des soins infirmiers non programmés, IDELYO a su développer des modules sur-mesure, répondant parfaitement aux besoins de la profession.
L'accès à ces services est gratuit pour les infirmiers libéraux franciliens, les patients et les établissements.

3.4. Informations et communication

3.4.1. Envoi de mailing aux infirmiers libéraux

En 2023, l'URPS a envoyé 23 mailings aux infirmiers libéraux (informations en lien avec les divers projets de l'association, sondages, informations sur la 1ère rencontre des infirmiers libéraux franciliens, informations sur des webinaires, …).

[5] CHIPS : Centre Hospitalier Intercommunal Poissy Saint-Germain

3.4.2. Le site internet

Ci-dessous l'évolution des visites sur notre site internet (https://urps-infirmiers-idf.fr/) :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation N-1 / N
Nombre de visites sur le site	416	2 970	2 362	2 279	2 757	3 850	5 340	13 750	39 573	29 463	19 656	- 50 %
Nombre de pages vues	1 755	8 763	7 360	7 164	7 347	10 151	12 620	27 862	65 205	40 921	27 480	- 49 %
Part de nouveaux utilisateurs	/	/	/	80 %	85 %	88 %	99 %	99.6 %	90,3 %	90 %	80 %	

3.4.3. Réseaux sociaux

En 2023 nous avons continué d'animer nos réseaux sociaux :

- LinkedIn (https://www.linkedin.com/company/urps-idf/about/) : 12 posts
- Twitter (https://twitter.com/URPS_IDE_IDF) : 7 posts
- Facebook (https://fr-fr.facebook.com/URPSidfInfirmiers/) : 14 posts en 2023
- Instagram (urps.infirmiers.ile.de.france) : 19 posts en 2023

Posts LinkedIn	31-mars	Pénurie de carburant	115 abonnés	70 vues
	17-juil	Annonce évènement		114 vues (2 partages)
	21-août	Annonce partenaire presse ActuSo		169 vues (1 partage)
	23-août	Focus programme : Table-Ronde d		183 vues (3 partages)
	25-août	Annonce partenaire presse Infirmi		110 vues (4 partages)
	28-août	Annonce partenaire presse L'infirm		232 vues (3 partages)
	30-août	Focus programme : Atelier "Qu'est		88 vues (6 partages)
	01-sept	Focus programme : Table-Ronde S		117 vues (2 partages)
	06-sept	J-6 : Venez rencontrer vos élus !		245 vues (5 partages)
	25-sept	Soins infirmiers non programmés,		50 vues
	09-nov	JADES		-
	12-déc	Expérimentation sur les certificats		109 vues (2 partages)

Posts Facebook	31-mars	Pénurie de carburant	1 051 followers	Couverture : 134 Interaction : 20 (dont 4 partages)
	01-juin	Annonce évènement		Couverture : 685 Interaction : 49 (dont 9
	17-juil	Relance		**Publication boostée** Couverture : 3 365 Interaction : 187 (dont 31 partages)
	21-août	Annonce partenaire presse ActuSo		Couverture : 293 Interaction : 12 (dont 2 partages)
	22-août	Création de la page évènement		**Page boostée**
	23-août	Focus programme : Table-Ronde d		Couverture : 392 Interaction : 13 (dont 4 partages)
	25-août	Annonce partenaire presse Infirmi		Couverture : 720 Interaction : 9 (dont 5 partages)
	28-août	Annonce partenaire presse L'infirm		Couverture : 20 Interaction : 2
	30-août	Focus programme : Atelier "Qu'est		Couverture : 32 Interaction : 2
	01-sept	Focus programme : Table-Ronde S		Couverture : 289 Interaction : 10 (dont 2 partages)
	06-sept	J-6 : Venez rencontrer vos élus !		Couverture : 17 Interaction : 3
	25-sept	Soins infirmiers non programmés,		Couverture : 48 Interaction : 3
	09-nov	JADES		Aucune statistique
	12-déc	Expérimentation sur les certificats		Couverture : 150 Interaction : 11 (1 partage)
Twitter	31-mars	Pénurie de carburant	586 abonnés	117 vues
	28-août	Annonce évènement		68 vues
	05-sept	J-7 évènement		95 vues
	11-sept	J-1 évènement		64 vues
	25-sept	Soins infirmiers non programmés,		65 vues
	23-oct	JADES		159 vues
	12-déc	Certificats de décès		42 vues
Posts Instagram	24-juil	Annonce évènement	132 followers	66 comptes touchés
		Programme de la journée		58 comptes touchés
	11-août	Plus qu'un mois pour réserver		59 comptes touchés
	17-août	Découvrez l'URPS infirmiers libérau		40 comptes touchés
	18-sept	Focus programme : Atelier "Qu'est		64 comptes touchés
	22-août	Plus que 3 semaines pour vous ins		49 comptes touchés
	23-août	Focus programme : Table-Ronde "L		55 comptes touchés
	25-août	Focus programme : Table-Ronde "d		40 comptes touchés
	28-août	Focus programme : Atelier "Les no		32 comptes touchés
	29-août	Plus que 2 semaine pour vous inscr		37 comptes touchés
	30-août	Focus programme : Atelier "Se forr		34 comptes touchés
	31-août	Focus programme : Table-Ronde S		52 comptes touchés
	01-sept	J-11		30 comptes touchés
	05-sept	J-7		47 comptes touchés
	06-sept	J-6 : Venez rencontrer vos élus !		48 comptes touchés
	11-sept	J-1		106 comptes touchés
	14-sept	L'URPS vous remercie		85 comptes touchés
	21-sept	Images des 1ères Rencontres IDEL		43 comptes touchés
	12-déc	Soins infirmiers non programmés,		61 comptes touchés

3.4.4. Journée régionale de l'URPS infirmiers Ile-de-France

Le 12 septembre 2023, l'URPS a organisé la 1ère rencontre des infirmiers libéraux d'Ile-de-France au Beffroi de Montrouge.

Cette journée réalisée sur le thème "Collaborer pour mieux soigner : Nouveaux rôles, nouveaux défis" a été un succès pour l'URPS. Nous avons accueilli 20 exposants, 14 intervenants et une centaine de participants.

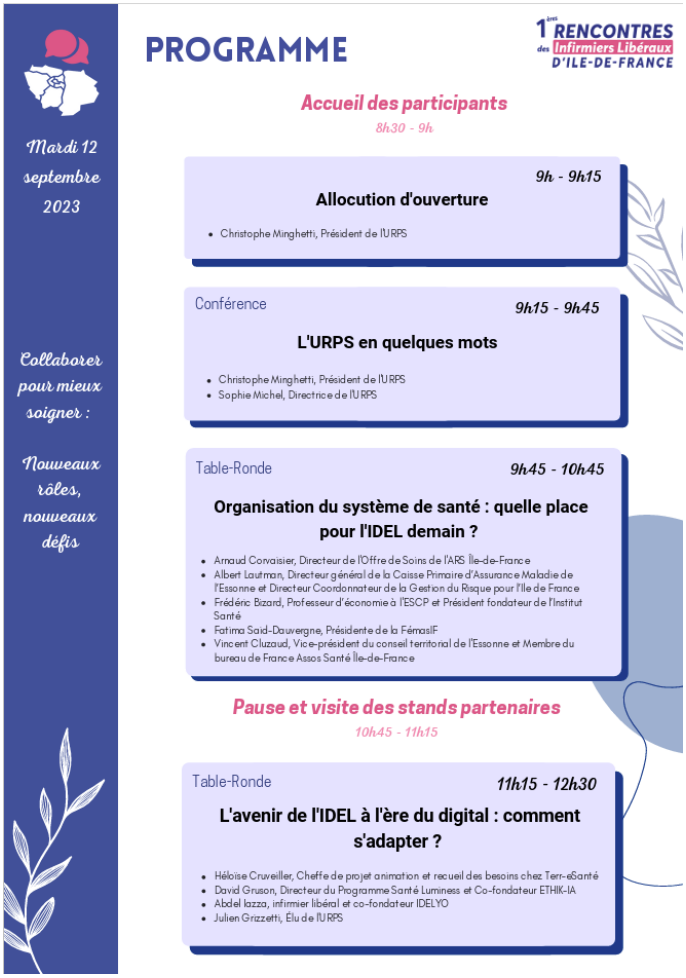

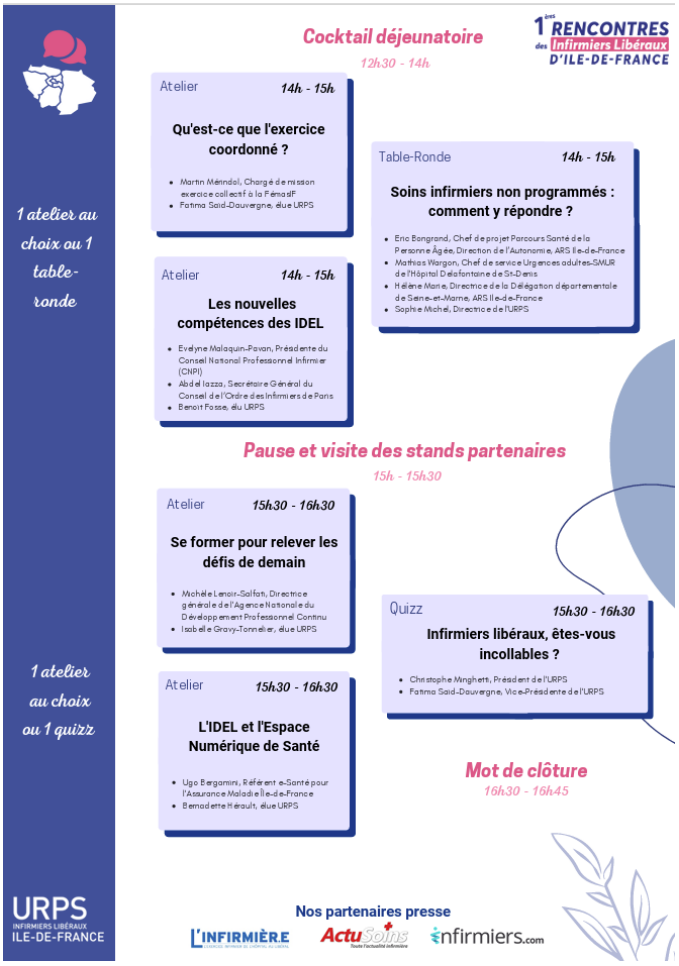

4.1. L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

L'Agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires.

Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins et à l'accompagnement médico-social.

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Les élus de l'URPS infirmiers participent aux travaux régionaux et départementaux auxquels ils sont conviés, avec la volonté de maintenir une stratégie commune et partagée sur l'ensemble des territoires.

4.2. La Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA)

Créée par la Loi HPST du 21 juillet 2009, la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) est le principal lieu de consultation régional. Cet organisme consultatif doit contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé.

En Île-de-France, la CRSA a été renouvelée le 20 octobre 2021. Elle est présidée par M. Renaud COUPRY et est composée de 109 membres titulaires, désignés pour 5 ans. L'assemblée plénière de la CRSA, qui rassemble tous ses membres, est composée de 8 collèges représentatifs des acteurs du système de santé de la région. Les infirmiers libéraux siègent dans le collège « offreurs de soins ».

La CRSA organise ses travaux au sein d'une commission permanente et de quatre commissions spécialisées :

- ✓ Prévention
- ✓ Organisation des soins (CSOS)
- ✓ Prise en charge et accompagnements médico-sociaux
- ✓ Droit des usagers du système de santé.

L'URPS infirmiers, via l'AIUF[6], occupe le poste de suppléant au sein de la commission spécialisée de l'offre de soins (CSOS).

[6] Association Inter URPS Francilienne

4.3. Les conseils territoriaux de santé (CTS)

Les territoires de démocratie sanitaires, au sein desquels siègent les conseils territoriaux de santé, ont été définis au 31 octobre 2016. L'échelle retenue est le département.

Les missions des Conseils Territoriaux de Santé sont :

- Veiller à conserver la spécificité des dispositifs et démarches locales
- Participer à la réalisation du diagnostic territorial partagé
- Contribuer au projet régional de santé
- Être informé des créations de plates-formes territoriales d'appui à la coordination et contribue à leur suivi
- Être associé à la mise en œuvre du pacte territoire santé
- Donner un avis sur le projet territorial de santé mentale
- Compétence expérimentale de médiation (5 ans)

Chaque Conseil Territorial de Santé est composé de 50 membres au plus répartis en 4 collèges :

- Collège des professionnels et offreurs des services de santé (max 28 membres)
- Collège des usagers du système de santé (max 10 membres)
- Collège des collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire concerné dont (max 7 membres dont 1 pour la PMI)
- Collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale (max 3 membres)
- 1 délégué du Défenseur des droits
- 2 personnalités qualifiées

L'URPS infirmiers est présente ou représentée dans chaque département, va l'AIUF[7] qui bénéficie de siège au sein de ces instances.

[7] Association Inter URPS Francilienne

4.4. L'Association Inter URPS Francilienne (AIUF)

Le 21 décembre 2017 a été créée l'Association inter URPS Francilienne (AIUF). Elle est ouverte aux 10 URPS de la région.

A ce jour 8 en sont membres : chirurgiens-dentistes, **infirmiers**, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sage-femmes.

L'association inter URPS d'Ile de France a pour buts de :

- Accompagner l'action des URPS-IDF par une démarche de mutualisation,
- Promouvoir les missions des URPS-IDF à travers la réalisation de projets interdisciplinaires sur des sujets tels que la prévention, la promotion de la santé ou la veille sanitaire, l'accompagnement du patient en particulier chronique et plus largement l'ensemble des missions dévolues aux URPS initié par la loi HPST,
- Favoriser l'expression partagée des professionnels de santé en Île de France auprès des pouvoirs publics dans l'optique de l'élaboration et l'application du projet régional de santé sur des sujets transversaux aux professions de santé libérales
- Favoriser le développement de l'exercice interdisciplinaire des professionnels de santé libéraux
- Contribuer à la défense du modèle d'exercice libéral notamment dans le cadre du virage ambulatoire

En 2023 l'URPS infirmiers a tenu la présidence de cette association. L'AIUF a débuté en 2023 un travail important sur la prise en charge des violences faites aux professionnels de santé. Un dispositif complet verra le jour en 2024 pour répondre aux besoins des professionnels de santé libéraux de la région.

ANNEXE 1 : Elus au 31/12/2023

Membres de l'URPS Infirmiers d'Ile-de-France au 31/12/2023

Civilité	Prénom - Nom	Syndicat	Dpt
Madame	Mélanie BASCOUL MARTINEZ	Fédération nationale des infirmiers	91
Monsieur	Abdelaali BENAMARA	Fédération nationale des infirmiers	93
Monsieur	Remy BORDONADO	Fédération nationale des infirmiers	92
Monsieur	Dominique BULARD	Convergence Infirmière	77
Madame	Ouarda CHETTIR	Convergence Infirmière	92
Madame	Céline DUFRENOY	Fédération nationale des infirmiers	77
Monsieur	Benoit FOSSE	Fédération nationale des infirmiers	78
Monsieur	Stéphane GILLERON	SYNDICAT DES INFIRMIERS LIBERAUX	92
Monsieur	Eric GOUEL	Fédération nationale des infirmiers	77
Madame	Corinne GIRBAL	Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux	75
Madame	Isabelle GRAVY-TONNELIER	Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux	77
Monsieur	Julien GRIZZETTI	Fédération nationale des infirmiers	92
Madame	Bernadette HERAULT	Fédération nationale des infirmiers	94
Madame	Isabelle HUEL	Fédération nationale des infirmiers	94
Madame	Nathalie LECOMTE	Fédération nationale des infirmiers	78
Monsieur	Nicolas LEFORTIER	Fédération nationale des infirmiers	95
Madame	Laurence LHERBIER	Fédération nationale des infirmiers	95
Madame	Florence LIBERT	Convergence Infirmière	77
Monsieur	Christophe MINGHETTI	Fédération nationale des infirmiers	92
Monsieur	Damien NICOLINI	Convergence Infirmière	91
Madame	Fatima SAID-DAUVERGNE	Fédération nationale des infirmiers	91
Madame	Emmanuelle SAMBA-PINEL	Convergence Infirmière	95
Madame	Séverine VARLET	Fédération nationale des infirmiers	77
Madame	Françoise YORKE	Fédération nationale des infirmiers	95

ANNEXE 2 : Représentants aux conseils territoriaux de santé

Représentants aux conseils territoriaux de santé (CTS)

Département	Titulaire	Suppléant
75	Corinne GIRBAL	*Autres URPS*
77	Eric GOUEL	Dominique BULARD
78	Benoit FOSSE	*Autres URPS*
91	*Autres URPS*	Damien NICOLINI
92	Christophe MINGHETTI	*Autres URPS*
93	Abdelaali BENAMARA	*Autres URPS*
94	Bernadette HERAULT	*Autres URPS*
95	*Autres URPS*	Nicolas LEFORTIER

ANNEXE 3 : Comptes annuels 2023 de l'URPS